



51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone : 03.26.59.95.00

e-mail : secretariat@saintmartindablois.fr

Arrêté n°2026-41 de délégation de fonction à un adjoint CHARPENTIER Marie-Line

Le maire de la commune de Saint Martin d'Ablois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints au Maire

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Madame CHARPENTIER Marie-Line en qualité 1^{er} adjointe au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame CHARPENTIER Marie-Line,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame CHARPENTIER Marie-Line, 1^e adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Patrimoine-Cimetière
- Cérémonies et Commémorations

Article 2 : Aucun engagement de dépenses ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Saint Martin d'Ablois le 30/03/2026

Le Maire,

Catherine FONTANESI



Notifié le 30 mars 2026

L'Adjointe,

CHARPENTIER Marie-Line